



Conseil économique et social

Distr. générale
22 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

101^e session

Genève, 8-11 novembre 2016

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Questions diverses

Déclaration des événements impliquant des marchandises dangereuses – 1.8.5 ADR

Communication du Gouvernement allemand¹

Résumé

Résumé analytique : La délégation allemande souhaite transmettre des déclarations d'événements impliquant des marchandises dangereuses conformément au 1.8.5 de l'ADR.

Mesures à prendre : Accusé de réception, discussion ; proposition concernant la marche à suivre.

1. Deux déclarations d'événements impliquant des marchandises dangereuses, conformément au 1.8.5 de l'ADR tel que modifié, sont présentées dans les annexes I et II. Ces événements se sont produits en 2015, en Allemagne.
2. Le communiqué de presse correspondant est également disponible en tant que document informel INF.3.

¹ Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2016-2017 (ECE/TRANS/2016/28/Add.1 (9.1)).



Annexe I

Déclaration d'événement impliquant des marchandises dangereuses (ID 58)

1. Mode	
<input type="checkbox"/> Rail Numéro du wagon (facultatif)	<input checked="" type="checkbox"/> Route Numéro d'immatriculation du véhicule (facultatif)
2. Date et lieu de l'événement	
Année : 2015 Mois : Août Jour : 16 Heure : 6 h 30	
<u>Rail</u> <input type="checkbox"/> Gare <input type="checkbox"/> Gare de triage/gare de formation des trains <input type="checkbox"/> Site du chargement/déchargement/transbordement Lieu/Pays : ou <input type="checkbox"/> Pleine voie : Désignation de la ligne : Kilomètres :	<u>Route</u> <input type="checkbox"/> Agglomération <input type="checkbox"/> Site du chargement/déchargement/transbordement <input checked="" type="checkbox"/> Route Lieu/Pays : 58239 Schwerte [BAB A1] En direction de : Brême
3. Topographie	
<input checked="" type="checkbox"/> Pente/inclinaison <input type="checkbox"/> Tunnel <input type="checkbox"/> Pont/passage inférieur/souterrain <input type="checkbox"/> Carrefour	
4. Conditions météorologiques particulières	
<input checked="" type="checkbox"/> Pluie <input type="checkbox"/> Neige <input type="checkbox"/> Glace <input type="checkbox"/> Brouillard <input type="checkbox"/> Orage <input type="checkbox"/> Tempête Température : environ 13 °C	

5. Description de l'événement

- Déraillement/sortie de route
- Collision
- Renversement/retournement
- Feu
- Explosion
- Perte
- Défectuosité technique

Autres détails de l'événement :

.....Pour des raisons restant à éclaircir, le camion et la remorque ont quitté la chaussée. La remorque s'est séparée du véhicule tracteur et s'est renversée, causant apparemment la défaillance structurelle de l'un des trois conteneurs spéciaux. En conséquence, de l'aluminium chaud s'est répandu sur la chaussée. Dû à la température élevée de l'aluminium (900 °C), de petits débuts d'incendie se sont développés en raison de la concentration d'huile sur l'asphalte de la chaussée. Le chauffeur du camion, qui était indemne, a été en mesure d'alerter les autorités immédiatement, avec le concours d'un autre chauffeur appartenant à la même entreprise qui voyageait dans la direction opposée. En raison de la température élevée, il n'a pas été possible aux chauffeurs de prendre des mesures de rétention. Ce produit ne pose pas de risque pour l'environnement. La police a immédiatement procédé à la fermeture de l'autoroute tandis que les pompiers aspergeaient directement les deux conteneurs intacts pour les refroidir. Le camion n'a pas été confisqué par les autorités ; de ce fait, une entreprise de récupération a pu procéder à son enlèvement du site. (Mise à jour : 17 août 2015, 10 h 5 : le camion a été confisqué par la police dans les locaux de l'entreprise de récupération.) Après consultation avec la police, il a été possible de décharger les deux conteneurs intacts, à l'aide d'un autre camion, dans les locaux du fabricant. Les rétentions sont autorisées conformément à l'annexe 12 des Directives relatives à l'application de l'Ordonnance sur le transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer et voie de navigation intérieure.

Ad 6: ONU 3257 liquide transporté à chaud, n.s.a., (aluminium fondu), 9, III (D)

6. Marchandises dangereuses impliquées						
N° ONU ⁽¹⁾	Classe	Groupe d'emballage	Quantité estimée de produits perdus (kg ou l) ⁽²⁾	Moyen de rétention ⁽³⁾	Matériau du moyen de rétention	Type de défaut du moyen de rétention ⁽⁴⁾
3257	9	III	4 500 kg	1 (creuset fermé)	métal	4
⁽¹⁾ Indiquer également le nom technique dans le cas des marchandises dangereuses relevant d'une rubrique collective à laquelle s'applique la disposition spéciale 274.				⁽²⁾ Pour la classe 7, indiquer les valeurs conformément aux critères énoncés sous 1.8.5.3.		
⁽³⁾ Indiquer le numéro approprié				⁽⁴⁾ Indiquer le numéro approprié		
1 Emballage 2 GRV 3 Grand emballage 4 Petit conteneur 5 Wagon 6 Véhicule 7 Wagon-citerne 8 Véhicule-citerne 9 Wagon-batterie 10 Véhicule-batterie 11 Wagon avec citernes amovibles 12 Citerne démontable 13 Grand conteneur 14 Conteneur-citerne 15 CGEM 16 Citerne mobile				1 Perte 2 Feu 3 Explosion 4 Défaut de structure		
7. Cause de l'événement (si elle ne fait pas de doute)						
<input type="checkbox"/> Défectuosité technique <input type="checkbox"/> Arrimage non conforme <input type="checkbox"/> Cause d'exploitation (chemins de fer) <input checked="" type="checkbox"/> Autres : restent à déterminer						

8. Conséquences de l'événementDomage corporel lié aux marchandises dangereuses :

- Morts (nombre :)
- Blessés (nombre :)

Perte de produit :

- Oui
- Non
- Risque imminent de perte de produit

Dommages matériels ou à l'environnement :

- Montant estimé du dommage \leq 50 000 euros
- Montant estimé du dommage $>$ 50 000 euros

Intervention des autorités :

- Oui
 - Évacuation des personnes pendant au moins trois heures en raison de la présence des marchandises dangereuses
 - Fermeture des voies de circulation pendant au moins trois heures en raison de la présence des marchandises dangereuses
- Non

En cas de besoin, l'autorité compétente peut demander des informations supplémentaires.

Annexe II

Déclaration d'événement impliquant des marchandises dangereuses (ID 61)

1. Mode	
<input type="checkbox"/> Rail Numéro du wagon (facultatif)	<input checked="" type="checkbox"/> Route Numéro d'immatriculation du véhicule (facultatif)
2. Date et lieu de l'événement	
Année : 2015 Mois : Août Jour : 26..... Heure : 11 h 00.....	
<u>Rail</u> <input type="checkbox"/> Gare <input type="checkbox"/> Gare de triage/gare de formation des trains <input type="checkbox"/> Site du chargement/déchargement/transbordement Lieu/Pays : ou <input type="checkbox"/> Pleine voie : Désignation de la ligne : Kilomètres :	<u>Route</u> <input type="checkbox"/> Agglomération <input checked="" type="checkbox"/> Site du chargement/déchargement/transbordement <input type="checkbox"/> Route Lieu/Pays : Ichtershausen/Thörey (Allemagne)
3. Topographie	
<input type="checkbox"/> Pente/inclinaison <input type="checkbox"/> Tunnel <input type="checkbox"/> Pont/passage inférieur/souterrain <input type="checkbox"/> Carrefour	
4. Conditions météorologiques particulières	
<input type="checkbox"/> Pluie <input type="checkbox"/> Neige <input type="checkbox"/> Glace <input type="checkbox"/> Brouillard <input type="checkbox"/> Orage <input type="checkbox"/> Tempête Température : °C	

5. Description de l'événement
<input type="checkbox"/> Déraillement/sortie de route
<input type="checkbox"/> Collision
<input type="checkbox"/> Renversement/retournement
<input type="checkbox"/> Feu
<input type="checkbox"/> Explosion
<input checked="" type="checkbox"/> Perte
<input type="checkbox"/> Défectuosité technique
Autres détails de l'événement :
.....
Lors du déchargement, il a été observé que deux colis, d'où s'échappaient des billes argentées, étaient endommagés. Ces deux colis ont été placés dans un bac dans la cour devant le hangar et les services d'urgence ont été appelés. Les pompiers ont isolé les colis comme il se devait pour les stocker provisoirement dans une caisse mobile disponible. Après que le Bureau de la sécurité et de la santé au travail (Amt für Arbeitsschutz) a remis les colis à disposition, ceux-ci ont été transportés à la société Remondis aux fins d'élimination de leur contenu selon les règles.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6. Marchandises dangereuses impliquées						
N° ONU ⁽¹⁾	Classe	Groupe d'emballage	Quantité estimée de produits perdus (kg ou l) ⁽²⁾	Moyen de rétention ⁽³⁾	Matériau du moyen de rétention	Type de défaut du moyen de rétention ⁽⁴⁾
2809	8	III	< 2kg	1	métal	1
⁽¹⁾ Indiquer également le nom technique dans le cas des marchandises dangereuses relevant d'une rubrique collective à laquelle s'applique la disposition spéciale 274.				⁽²⁾ Pour la classe 7, indiquer les valeurs conformément aux critères énoncés sous 1.8.5.3.		
⁽³⁾ Indiquer le numéro approprié				⁽⁴⁾ Indiquer le numéro approprié		
1 Emballage				1 Perte		
2 GRV				2 Feu		
3 Grand emballage				3 Explosion		
4 Petit conteneur				4 Défaut de structure		
5 Wagon						
6 Véhicule						
7 Wagon-citerne						
8 Véhicule-citerne						
9 Wagon-batterie						
10 Véhicule-batterie						
11 Wagon avec citernes amovibles						
12 Citerne démontable						
13 Grand conteneur						
14 Conteneur-citerne						
15 CGEM						
16 Citerne mobile						
7. Cause de l'événement (si elle ne fait pas de doute)						
<input type="checkbox"/> Défectuosité technique <input type="checkbox"/> Arrimage non conforme <input type="checkbox"/> Cause d'exploitation (chemins de fer) <input checked="" type="checkbox"/> Autres : emballage défectueux						

8. Conséquences de l'événementDomage corporel lié aux marchandises dangereuses :

- Morts (nombre :)
- Blessés (nombre :)

Perte de produit :

- Oui
- Non
- Risque imminent de perte de produit

Dommages matériels ou à l'environnement :

- Montant estimé du dommage \leq 50 000 euros
- Montant estimé du dommage $>$ 50 000 euros

Intervention des autorités :

- Oui
 - Évacuation des personnes pendant au moins trois heures en raison de la présence des marchandises dangereuses
 - Fermeture des voies de circulation pendant au moins trois heures en raison de la présence des marchandises dangereuses
- Non

En cas de besoin, l'autorité compétente peut demander des informations supplémentaires.
